



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 juillet 2017

Délibération N°2017/ 54

Date de convocation : 29 juin 2017

Nombre de conseillers en exercice :

L'an deux mille dix- sept, le 12 juillet à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis – Catésis se sont réunis à la Salle du Val de Riot de Caudry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, 1er Vice-Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Etaient présents (66 titulaires – 2 suppléants) :

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis

Bertry
Béthencourt
Bévilers
Boussières-en-Cis

Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre

Cattenières
Caudry
Caullery
Clary

Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy-en-Cis
La Groise

Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt

Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay

Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy

Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles

Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

Alexandre BASQUIN
Hubert DEJARDIN
Jacques OLIVIER
Pierre Henri DUDANT
Brigitte ROLAND-BEC
Dominique LAMOURET
Didier BONIFACE
Denis COLLIN
Anne-Sophie MERY-DUEZ
Liliane RICHOMME
Sandrine TRIoux
Gilles PELLETIER
Patrice BONIFACE
Karine ELOIR
Bruno MANNEL
Serge SIMEON
Marc PLATEAU
Michel HENNEQUART
Didier BLEUSE
Jean Pierre RICHEL
Maurice DEFAUX
Pascal ROELS
Daniel FIEVET

Denise LESAGE
Yannick HERBET
Nathalie GAVE
Gérard LENOBLE
Thierry WALEMME (S)
Alban BAJODEK
Frédéric BRICOUT
Régine DHOLLANDE
Bernard POULAIN
Alain RIQUET
Alain GOETGHELUCK
Pierre LAUDE
Bertrand LEFEBVRE
Laurent COULON
Joseph MODARELLI
Pascal FOULON
Pascal LEVEQUE
Laurence RIBES
Daniel BLAIRON
Daniel CATTIAUX
Henri QUONIOU
Jean-Paul CAILLIEZ
Chantal MAILLY

Jean Félix MACAREZ
Virginie LE BERRIGAUD
Christian PAYEN
Christian PECQUEUX
Francis LEBLON
Agnès BERANGER
Guy BRICOUT
Pierre LEVEQUE
Brigitte PRUVOT
Martine THUILLEZ
Odile SAUTIERE (S)
Bernard PLET
Jean-Louis CAUDRELIER
Annie DORLOT
Isabelle PIERRARD
Janine TOURAINNE
Pascal COQUELLE
Francis GOURAUD
Augustine NOIRMAIN
Véronique NICAISE
Stéphane JUMEAUX
Axelle DOERLER

Membres absents (1) : Marc DUFRENNE

Membre ayant donné procuration (5) : Vincent WAXIN à Denise LESAGE ; Jean Pierre THIEULEUX à Jacques OLIVIER ; Jean Claude GERARD à Patrice BONIFACE ; Charles BLANGIS à Serge SIMEON, Jacky DUMINY à Michel HENNEQUART

est élu secrétaire de séance Pascal LEVEQUE.



Création d'une Commission visée à l'article L.1411-5 du CGCT – Election de ses membres

Monsieur le Président expose que dans le cadre des procédures relatives aux délégations de service public, l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales (« CGCT ») prévoit la création d'une commission afin qu'elle ouvre les plis contenant les candidatures ou les offres, qu'elle dresse la liste des candidats admis à présenter une offre et qu'elle émette un avis sur les candidats qui seront invités à participer aux négociations.

Ainsi, pour les établissements publics, la commission est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public (Président) ou son représentant, et de 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les membres titulaires et suppléants de la Commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel (Article D. 1411-3 du CGCT).

Par ailleurs, les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus (Article D. 1411-4 du CGCT).

Le Conseil communautaire avait délibéré sur les modalités de dépôt des listes. (Délibération n°2016-139)

Monsieur le Président rappelle que cette liste était composée de la façon suivante :

Président : Monsieur Guy BRICOUT

Représentant le Président : Monsieur Serge SIMEON

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Daniel CATTIAUX Brigitte PRUVOT* Jacques OLIVIER Henri QUONIOU Pierre-Alain TAISNE	Karine ELOIR Michel HENNEQUART Bertrand LEFEBVRE Gérard TAISNE Serge WARWICK

Sont proposés :
Président : Monsieur Serge SIMEON

Représentant le Président : Monsieur Daniel CATTIAUX

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Karine ELOIR Bertrand LEFEBVRE Jacques OLIVIER Henri QUONIOU Pascal FOULON	Pierre LAUDE Patrice COQUELLE Michel HENNEQUART Gérard TAISNE Daniel BLAIRON

Sont élus :
Président : Monsieur Serge SIMEON

Représentant le Président : Monsieur Daniel CATTIAUX

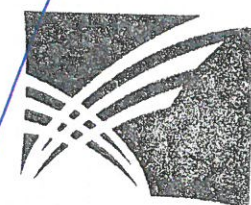
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Karine ELOIR Bertrand LEFEBVRE Jacques OLIVIER Henri QUONIOU Pascal FOULON	Pierre LAUDE Patrice COQUELLE Michel HENNEQUART Gérard TAISNE Daniel BLAIRON

ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 18 juillet 2017 et de la publication
Le 18 juillet 2017

Pour expédition conforme
Caudry, le 18 juillet 2017

Vu,



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

Le Président,
Conseiller Régional
Maire du Cateau Cambrésis

Serge SIMEON

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

